



United Nations Entity for Gender Equality  
and the Empowerment of Women

Project No.:  
Geographical: Africa Division/WCARO  
Coverage: Cote d'Ivoire  
Department ID \_\_\_\_\_  
Thematic: Economic empowerment

Titre détaillé du Programme :	<b>Autonomisation des femmes à travers une agriculture résiliente face aux changements climatiques</b>
Bref intitulé du Programme :	<b>Programme d'Appui aux Femmes pour une Agriculture Résiliente</b>
Zone d'intervention :	<b>Région des Lagunes, Région du Bélier, District de Yamoussoukro, Régions du Poro, Bagoué, Tchologo, du Denguélé, du Tonpki, du Boukani, etc..</b>
Date prévue de démarrage :	<b>2017</b>
Durée du Programme :	<b>Quatre (04) ans : 2017 – 2020</b>
Partenaires de réalisation :	<b>les groupements et associations de femmes, les coopératives de producteurs, les ONG et les structures d'appui aux producteurs (trices)</b>
Partenaires techniques :	<b>Agences du Système des Nations Unies (ONU Femmes, FAO, PAM, UNDP, ONUDI, FIDA et UNEP) Gouvernement (Ministères de la Promotion de la Femme, de la Famille, et de la Protection de l'Enfant ; Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et la Formation Professionnelle; Ministère de la Justice; Ministère du Plan et Développement , Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère d'Etat Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité), Ministère de l'Entreprenariat. <b>Autorités régionales et locales, Structures nationales techniques (CSRS, ANADER, CNRA, IFEF, AGEPE, AGEFOP, AGEROUTE) le Secteur privé (Yaanovel), les institutions de microcrédits), RED** ; ONDR, SODEFOR, WAAPP/PPAAO, INP-HB, etc</b></b>
Sources de Financement :	Institutions financières, BAD, Institutions nationales chargées d'accompagner le développement de l'agriculture,
Budget du Programme :	<b>6 225 805 800 Francs CFA, soit 10 535 214 USD (1 USD = 590,952 F CFA)</b>
Financement :	

*Nom* : Nom du représentant

*Titre* : Titre

*Date* :

(pour le soumissionnaire)

	<b>INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	3
<b>I.</b>	<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	4
<b>II.</b>	<b>LES CONTRAINTES</b> .....	6
2.1	Contraintes d'accès et de sécurisation du foncier .....	6
2.2	Contraintes liées aux facteurs de production et d'accès aux services de vulgarisation .....	7
2.3	Contraintes posées par les changements climatiques .....	7
2.4	Contraintes liées à l'accès au financement .....	7
2.5	Les contraintes liées à l'accès aux marchés .....	8
<b>III</b>	<b>JUSTIFICATION RATIONNELLE DU PROGRAMME</b> .....	8
3.1	Le secteur agricole Ivoirien, pilier stratégique du développement socio-économique du pays .....	8
3.2	Défi du changement climatique sur le secteur agricole commande des actions urgentes dans le secteur .....	9
3.3	La nécessité d'appuyer la résilience des agricultrices afin de relever les défis et contraintes et assurer leur autonomisation .....	10
<b>IV.</b>	<b>STRATEGIE ET RESULTATS ATTENDUS</b> .....	10
	Résultat 1 : L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés .....	10
	Résultat 2 : La productivité des petites exploitantes dans un contexte de changement climatique s'est accrue et la charge physique du travail agricole a diminué .....	12
	Résultat 3 : L'accroissement à l'accès au financement pour les agricultrices .....	14
	Résultat 4 : L'accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés .....	14
<b>V.</b>	<b>CADRE DE RESULTATS ET RESSOURCES (CADRE LOGIQUE)</b> .....	15
<b>VI.</b>	<b>PARTENARIAT ET DISPOSITIF DE GESTION</b> .....	17
6.1	Partenariat .....	17
6.2	Dispositif de mise en œuvre et de gestion du Programme .....	23
<b>VII.</b>	<b>MECANISMES OPERATIONNELS POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME</b> .....	24
7.1	Cible du Programme et le mécanisme d'identification .....	24
7.2	Processus de démarrage .....	25
7.3	Publicité et la promotion des actions .....	26
7.4	Risques et mesures de mitigation .....	27
<b>VIII.</b>	<b>BUDGET</b> .....	27
<b>IX.</b>	<b>ANNEXES</b> .....	28

## INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANADER</b>	:	Agence nationale de l'appui au développement rural
<b>APEX-CI</b>	:	Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
<b>BAD</b>	:	Banque africaine de développement
<b>BCEAO</b>	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BOAD</b>	:	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BPA</b>	:	Bonnes pratiques agricoles
<b>BVP</b>	:	Bureau de Vente des Producteurs (trices)
<b>C2D</b>	:	Contrat de Désendettement et de Développement
<b>CNRA</b>	:	Centre national de recherche agricole
<b>CoPil</b>	:	Comité de Pilotage
<b>ENV</b>	:	Enquête sur le Niveau de Vie de la population
<b>FAFCI</b>	:	Fond d'Appui aux femmes de Côte d'Ivoire
<b>FAO</b>	:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>F CFA</b>	:	Franc de la Communauté financière d'Afrique
<b>FIDA</b>	:	Fonds international de développement agricole
<b>FIP</b>	:	Flagship Programmes Initiatives
<b>I2T</b>	:	Ivoirienne de Technologies Tropicales
<b>IFEF</b>	:	Institution de formation et d'Education Féminine
<b>IMF</b>	:	Institution de microfinance
<b>MINADER</b>	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MPFFPE</b>	:	Ministères de la Promotion de la Femme, de la Famille, et de la Protection de l'Enfant
<b>ND</b>	:	Non Disponible
<b>OCPV</b>	:	Office pour la Commercialisation des Produits Vivriers
<b>ODD</b>	:	Objectifs de Développement Durable
<b>ONDR</b>	:	Office Nationale pour Développement du Riz
<b>ONU DI</b>	:	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
<b>ONU FEMMES</b>	:	Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'autonomisation des Femmes
<b>2PAI</b>	:	Programme de pôle agro-industriel de la région du Bélier
<b>PADER-LAC</b>	:	Programme d'appui au développement rural de la région des Lacs
<b>PARFACI</b>	:	Programme d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire
<b>PFE</b>	:	Prise sur le Fil de l'Eau
<b>PIB</b>	:	Produit intérieur brut
<b>PND</b>	:	Plan national de développement
<b>PNIA</b>	:	Plan national d'investissement agricole
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PROPACOM</b>	:	Programme d'appui à la production agricole et à la commercialisation
<b>PSAC</b>	:	Programme d'appui aux Secteur Agricole de Côte d'Ivoire
<b>PTBA</b>	:	Plan de Travail et Budget Annuel
<b>PTF</b>	:	Prise sur le Fil de l'Eau
<b>SODEFOR</b>	:	Société de Développement des Forêts
<b>TIC</b>	:	Technologie de l'Information et de Communication
<b>UE</b>	:	Union européenne
<b>UCP</b>	:	Unité de Coordination du Programme
<b>UNDAF</b>	:	United Nations Development Assistance Framework
<b>UNCDF</b>	:	Fonds d'équipement des Nations unies (ou United Nations Capital Development Fund)
<b>UNEP</b>	:	Programme –Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>USD</b>	:	Dollars américain
<b>VNU</b>	:	Volontaire des Nations Unies

## I. RESUME EXECUTIF

Le secteur agricole ivoirien représente actuellement 24% du PIB (PND 2016-2010)<sup>1</sup>, trois quarts des exportations non pétrolières, et constitue une source d'emplois et de revenus pour les deux tiers de l'ensemble des ménages. Malgré la forte présence des femmes dans le domaine agricole, elles sont faiblement présentées dans les cultures de rente (café, cacao), vu que la question de l'acquisition de la propriété foncière par les femmes demeure encore un élément rédhibitoire en milieu rural. A cela s'ajoute leur accès limité aux autres facteurs de productions (intrants, services de vulgarisation, crédit), au marché, aux financements, ainsi qu'aux actions de renforcement de capacités (formation, assistance technique, etc.). Cette situation est exacerbée par le contexte de changements climatiques qui affectent notamment la production des principales cultures vivrières (l'igname, le manioc, le maïs, l'arachide, le riz, les maraichers, etc.) et réduit les rendements y afférant.

Le programme d'Autonomisation des femmes à travers une agriculture résiliente face aux changements climatiques ambitionne de valoriser et autonomiser les agricultrices en leur donnant les moyens de participer pleinement à la vie économique, à partir d'une agriculture adaptée aux changements climatiques. Ce Programme cible l'accompagnement de trois filières parmi celles qui emploient le plus de femmes. Il s'agit des filières anacarde, riz et manioc. Il importe de souligner que les produits de ce programme sont alignés directement sur les résultats de l'axe stratégique II du Plan National de Développement, PND 2016-2020 de même que sur huit des Objectifs de Développement Durable (ODD) que sont : Eradication de la pauvreté, lutte contre la faim, égalité des sexes, recours aux énergies renouvelables, innovation et infrastructures, réduction des inégalités, lutte contre le changement climatique, protection de la faune et la flore terrestres, justice et paix, et partenariats pour les objectifs mondiaux.



Avec une population estimée à 22,3 millions d'habitants en 2015 (PND 2016-2020<sup>2</sup>, la Côte d'Ivoire est un pays à faible revenu, avec un taux de pauvreté de 46,3% (PND 2016-2020)<sup>3</sup>. Son économie est dominée par l'agriculture, qui emploie plus des deux tiers de la population active. Une agriculture résiliente permettra à la société ivoirienne de sortir de la pauvreté et de faire face aux stress climatiques.

Le coût total de mise en œuvre du Programme est estimé à 6 Milliards de Francs CFA, soit 10.5 Million USD pour une cible bénéficiaire de 40,000 femmes pendant les 4 années du Programme (2017-2020).. Il concentrera ses interventions dans les nouveaux pôles économiques de développement visés par le Plan national

<sup>1</sup> Plan National de Développement 2016 -2020, Tome I, page 41

<sup>2</sup> Plan National de Développement, 2016 – 2020, Tome I

<sup>3</sup> Plan National de Développement, 2016 – 2020, Tome 1, page 24

d'Investissement Agricole. Il s'agit principalement des zones de développement des pôles agro-industriels dont les premières phases toucheront les Régions des Lagunes, du Bélier, du Poro, Bagoué, Tchologo, du Denguélé, du Tonpki, du Boukani, le Gontougo, le District de Yamoussoukro, etc.

Le programme d'Autonomisation des femmes à travers une agriculture résiliente face aux changements climatiques est articulé autour de quatre grands axes stratégiques que sont l'accès au foncier, l'accroissement de la productivité, l'accès au financement et l'accès aux marchés. La plate-forme de gestion d'entreprise mobile appelé "BuyfromWomen" développée par ONU Femmes en vue de lier les agricultrices à l'information, les marchés, et de la finance, en leur fournissant une vue à 360 de leur activité constituera une des innovations qui sera soutenue par ce programme à travers les différents axes.

### **Axe 1 : Soutien au système foncier pour une sécurisation des terres affectées aux agricultrices.**

L'appui du programme consistera, dans un premier temps, à offrir un appui technique au Ministère de l'agriculture, à travers notamment un audit en genre suivi entre autre par un accompagnement technique de l'Agence d'exécution dénommée « Agence foncière Recherche foncière rurale (AFOR) »; nouveau dispositif institutionnel dont la mise en place a été décidé le 4 Aout 2016; avec pour objectif de réduire définitivement ou à un niveau le plus faible possible les conflits fonciers, Recherche les conflits fonciers pour ainsi renforcer la paix et la cohésion sociale. Un plaidoyer sera également engagé auprès des autorités administratives et politiques afin que des partenariats stratégiques avec les grands Programmes de développement en cours, soient établis, pour que le taux d'affectation des périmètres aménagés aux femmes, atteigne au moins 40%. Il s'agit notamment du programme « Filières Agricoles durables en Côte d'Ivoire FADCI du 2<sup>ème</sup> Contrat de Désendettement et Développement (C2D) 2015-2020 de l'Agence Française de Développement (AFD); qui compte notamment réhabiliter et étendre trois aménagements hydro-agricoles dans la zone de Korhogo pour produire, sur environ 1420 ha, du riz mais aussi du maïs et du maraichage. Le Programme accompagnera alors les groupes de femmes bénéficiaires de ces sites (bas-fonds, jardins potagers, maraîchers, périmètres rizicoles, sites de transformation, de commercialisation etc.), dans la démarche administrative pour l'acquisition de titres ou certificats fonciers. Le Programme inscrira des actions de sensibilisation et d'information aux femmes sur les dispositions utiles de la loi du 23 décembre 1998 sur le foncier et fournira une assistance à celles qui auront des dossiers y relatifs afin d'assurer qu'elles aient l'accès et le contrôle des terres qui leur reviennent au même titre que les hommes.

### **Axe 2 : Amélioration de la productivité des agricultrices et leur résilience face aux changements climatiques :**

Les filières agricoles à hautes valeurs ajoutées et dans lesquelles les femmes sont très actives (riz, manioc, maïs, et maraichers etc.) ainsi que les cultures maraichères seront prioritairement ciblées par le Programme vu la forte demande locale et internationale de leurs produits dérivés. Le programme, en partenariat avec le Centre national de Recherches Agronomique (CNRA) et le Centre suisse de recherche, mettra en place des coopératives de production semencières chargée de produire et disséminer les semences des variétés résilientes aux changements climatiques. Afin de renforcer la résilience des agricultrices tout en réduisant leurs charges de travail, en plus de la promotion et dissémination des variétés de semence adaptées, le programme facilitera l'accès aux technologies d'irrigation avec système d'exhaure solaire. Il s'agira d'équiper les coopératives sélectionnées avec des plateformes de pompage solaire reliées à un réseau de micro irrigation. Un programme de formation des coopératives de femmes sera soutenu par un accompagnement des services spécialisés d'encadrement et de conseil agricole performants tels que l'ANADER, le cabinet CIBOUET, etc. ONU Femmes a développé une plate-forme de gestion d'entreprise mobile appelé "BuyfromWomen" qui permet de lier les agricultrices à l'information, les marchés, et de la finance, en leur fournissant une vue à 360 de leur activité. La plate-forme sera déployée comme un One Stop Shop pour les agricultrices en Cote d'Ivoire.

### **Axe 3 : Réduction des obstacles liés au financement afin de permettre aux agricultrices d'investir dans une agriculture résiliente face aux changements climatiques:**

En partenariat avec les institutions de financement du secteur agricole, le Programme facilitera la mise en place d'une ligne de crédit qui sera dédiée au financement des activités des femmes productrices, transformatrices ou commerçantes de produits agricoles sur les filières porteuses identifiées dans les zones d'intervention du Programme. Le Programme développera des partenariats avec des agences et structures qui financent le secteur agricole telles que l'Agence pour

la Valorisation de l'Agriculture, AVA, agence fut créée depuis 2005 avec pour objectif de Promouvoir les métiers d'agriculture ; Créer un cadre d'émulation des opérateurs agricoles ; et Contribuer à améliorer la qualité et la compétitivité des exploitations agricoles ; la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), acteur important du financement de l'agriculture et d'une manière générale du développement rural en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, une étude diagnostique sera faite tout eu début de la mise en œuvre du programme en vue d'établir un mapping de toutes les institutions régionales et nationales qui s'intéresse au monde agricole, avec un accent particulier sur celles qui s'intéressent aux petites exploitations gérées par les femmes. L'ensemble des interventions de facilitation à l'accès au financement, sera soutenu par des actions d'éducation financière et de renforcement de capacité en gestion, marketing et labélisation au profit des femmes bénéficiaires, de même que la mise en œuvre d'une stratégie de communication. Par ailleurs, les organisations féminines dynamiques, mais œuvrant dans l'informel, bénéficieront d'un accompagnement type ou primordial pour les rendre formelles, aux fins de leur permettre de bénéficier des instruments financiers promus dans le cadre du Programme. En vue d'accroître les opportunités financières des agricultrices, un lien sera établi entre le Programme et le Fonds d'appui aux Femmes des Cote d'Ivoire, (FAFCI). Il s'agit d'un fonds de crédit à taux réduit, initié par la première Dame de Cote d'Ivoire. Etabli depuis 2012, ce fonds logé à la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire est doté d'un montant de démarrage d'un milliard (1 000 000 000) de francs CFA ( USD1.6 Million ) entièrement financé par le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).

**Axe 4 : Promotion des possibilités de participation des agricultrices à la chaîne de valeur :** Le Programme organisera les coopératives des femmes par filières agricoles à hautes valeurs ajoutées et dans lesquelles les femmes sont très actives (riz, manioc, maïs, et les maraichers). La priorité sera accordé aux filières riz et maïs dans la région Nord; Manioc et riz dans à l'ouest, centre et lagunes. La culture maraichère sera soutenue dans toutes les régions pour que le Programme réponde à la fois à la demande en produits frais et en dérivés des produits maraichers après transformation. De même, les appuis du Programme couvriront la mise en relation commerciale (productrices-acheteurs grossistes ou exportateurs), la formation (Lobbying, Marketing/Packaging, Benchmarking) et la mise en conformité des produits par rapport aux exigences des marchés à travers des schémas de certification (Assurance qualité, Labelling) de produits et de systèmes de production.

## II. LES CONTRAINTES

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel agricole fondé sur des cultures tant annuelles que pérennes bien adaptées à l'environnement. De ce fait, les petits exploitantes cultivent une gamme variée de cultures vivrières de base qui leur permettent de subvenir à leurs besoins alimentaires et économiques par la vente des surplus de productions : maïs, igname, manioc, banane plantain, riz, taro, patate douce, sorgho, mil, arachide, ainsi que des légumes : tomate, chou, piment, aubergine, gombo.

Cependant, les systèmes de production sont fortement dominés par la culture manuelle extensive et la mécanisation, l'intensification et l'irrigation ne concernent que quelques productions. Ces difficultés d'ordre général ou structurel, sont amplifiées par le manque d'entretien et la détérioration des infrastructures, qu'il s'agisse des routes, des pistes, des aménagements hydroagricoles, ou des points d'eau, etc.

Le développement de l'agriculture ivoirienne, en particulier par les femmes est confronté aux contraintes ci-après :

**2.1. Contraintes d'accès et de sécurisation du foncier :** La terre constitue un facteur de production qui, fait de plus en plus l'objet d'occupations et de transactions mal réglementées donnant lieu à des conflits meurtriers. Cette situation est valable pour (i) les zones forestières du Sud et du Sud-Ouest, avec l'arrivée et l'installation massive de migrants agricoles d'origines diverses ; (ii) les zones de savane du nord, où ils sont dus à une cohabitation parfois difficile entre agriculteurs et éleveurs, (iii) le phénomène d'orpillage qui devient de plus en plus une préoccupation nationale.

Sur le terrain, les droits coutumiers continuent d'être appliqués dans les zones rurales, par les acteurs locaux, en fonction de l'évolution de leurs besoins sociaux. Ainsi, la procédure d'immatriculation, coûteuse et complexe de l'administration publique, est délaissée au profit des legs, dons où prêts régis par l'application des droits ancestraux ou coutumiers sur la terre. Cette pratique du droit coutumier contrarie considérablement l'accès des femmes à la terre. En effet, le régime du foncier coutumier continue de soumettre la femme à des discriminations qui lui rendent difficile, voire impossible, la possession de titre foncier pour ses activités agricoles. Les femmes, dans la majorité des cas, notamment celles vivant en zones rurales, se voient dans l'obligation de négocier des parcelles de terre auprès de leurs familles d'origine ou de leurs époux, pour la culture de produits vivriers. En revanche, les cultures qui peuvent leur assurer la pérennité de leurs gains et leur garantir une autonomisation, ne sont accessibles qu'à une infime minorité.

La loi du 23 décembre 1998 sur le foncier tente, à travers certaines dispositions, de parvenir dans un souci d'équité, à un régime unique de propriété privée, qui concilie les pratiques locales d'appropriation avec le régime administratif d'immatriculation. Cette loi établit les fondements de la politique foncière en milieu rural à savoir (i) la reconnaissance d'un domaine rural coutumier et la validation de la gestion existante de ce domaine (ii) l'implication des autorités villageoises et communautaires à la gestion du domaine rural et en particulier, au constat des droits coutumiers et à leur transformation en droits réels.

Toutefois, la mise en œuvre de cette loi a été retardée, d'autant plus que l'application de politiques de formalisation des droits coutumiers sous forme de titres de propriété privée est très discutée. Ce faisant, les femmes sans assistance quelconque, éprouvent d'énormes difficultés à accéder à la propriété foncière.

## **2.2. Contraintes liées aux facteurs de production et d'accès aux services de vulgarisation :**

Les femmes agricultrices ont moins de chance de bénéficier d'un encadrement agricole adéquat, pour la simple raison qu'elles travaillent principalement dans des cultures pour l'autosuffisance alimentaire du foyer notamment les cultures maraîchères (gombo, aubergine, piment, oignon, laitue, tomate, chou, carotte) et vivrières (igname, taro, manioc, banane). Dans la plupart des cas, leurs cultures sont pratiquées sur des superficies relativement atomisées et à partir des semences provenant de variétés traditionnelles, (non sélectionnées et non performantes), ce qui influe négativement sur le rendement après récolte. Le taux d'équipement étant très faible la très grande majorité des exploitantes pratiquent la culture manuelle extensive. De même, avec des ressources financières limitées, les femmes ne peuvent effectivement accéder aux autres facteurs de production (intran, équipement, etc.)

**2.3. Contraintes posées par les changements climatiques :** Comme de nombreux pays de la région, la Côte d'Ivoire est soumise au changement climatique avec une grande variabilité de la pluviométrie et donc des risques plus importants pour les producteurs de culture pluviale ou excellent les femmes et plus généralement un risque latent en termes de sécurité alimentaire pour la population. Une Etude de Vulnérabilité du Secteur Agricole face aux Changements Climatiques en Côte d'Ivoire<sup>4</sup> met en évidence la variabilité pluviométrique, caractérisée par une réduction et une hétérogénéité des précipitations et la hausse de la température moyenne de 1,6 °C durant les 50 dernières années dans toute la Côte d'Ivoire. Il en découle la réduction de la durée des saisons des pluies et une augmentation de la durée des saisons sèches (dont l'harmattan). Ce phénomène environnemental affecte significativement la production des principales cultures vivrières dont le riz et les cultures maraîchères. L'incertitude de la régularité et l'effectivité des saisons de pluie conduit à une désorganisation des activités agricoles allant jusqu'à entrainer la nullité de la production dans certaines zones. Concernant le manioc, l'augmentation de la sécheresse liée au changement climatique réduit non seulement les rendements, mais accroît les difficultés de récolte à cause de la dureté du sol. L'agriculture vivrière ivoirienne reste donc vulnérable au changement climatique à cause de sa forte dépendance à la pluviométrie.

**2.4. Contraintes liées à l'accès au financement :** L'accès des femmes aux ressources financières comme le crédit, est rendu difficile par les conditions préalables posées par des règles à la fois sociales et bancaires. Sur le plan social, la structure de gestion des exploitations qui placent en premier plan les chefs de ménages (donc les hommes) limite l'accès au crédit pour les agricultrices. En raison des pesanteurs

---

<sup>4</sup>Etude de Vulnérabilité du Secteur Agricole face aux Changements Climatiques En Côte d'Ivoire, PNUD, Octobre 2013

sociologiques reléguant la femme au second rang, l'accès au financement est souvent impossible sans l'intervention d'un homme. En outre, les femmes œuvrant principalement dans le secteur informel (le secteur informel domine l'offre d'emploi à hauteur de 93%, PND 2016 – 2020<sup>5</sup>), les revenus provenant de leurs activités ne présente aucune garantie pour accéder à des sources de financement conventionnelles. En conséquence, le difficile accès aux crédits se présente comme l'un des freins les plus évoqués par les femmes elles-mêmes.

**2.5. Les contraintes liées à l'accès aux marchés :** Le manque d'installations de conditionnement, de conservation, de transformation et de commercialisation ne permet pas toujours d'éviter des pertes post-récolte importantes et d'assurer une mise en marché dans les meilleures conditions des produits agricoles. L'état de dégradation avancée des pistes rurales et éloignement des terres ne permettent pas toujours d'assurer une évacuation des produits dans de bonnes conditions. En termes de qualité, les résultats demeurent insuffisants en raison du manque de professionnalisme des productrices. Il n'existe pas d'autocontrôle mis en place de façon endogène par les organisations féminines, ce qui ne permet pas d'établir une traçabilité des produits, alors que cette traçabilité devient désormais une condition d'accès à certains marchés au même titre que l'emballage et l'étiquetage. Une autre réalité qui contrarie les possibilités d'autonomisation financière des femmes, surtout celles qui aspirent à entreprendre dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation, est le difficile accès aux informations notamment sur le marché (offre, demande, quantité, qualité, prix, normes de qualité, etc.) et aux opportunités d'affaires. En outre, même les quelques structures chargées de fournir l'information économique aux opérateurs (OCPV) sont insuffisamment outillées. Ainsi, les exploitantes sont dépourvues d'informations sur les prix aux producteurs (prix bord champs) et restent très souvent désarmées face aux intermédiaires véreux dans la négociation des prix.

### III. LA JUSTIFICATION RATIONNELLE DU PROGRAMME

La justification rationnelle du Programme s'articule autour des trois points suivants :

- Le secteur agricole, comme pilier stratégique du développement socio-économique du pays
- Le défi du changement climatique sur le secteur agricole qui nécessite des actions urgentes à mener
- La nécessité d'appuyer enfin, la résilience des agricultrices afin de relever les défis et contraintes et assurer leur autonomisation

#### 3.1 Le secteur agricole ivoirien, pilier stratégique du développement socio-économique du pays

La Côte d'Ivoire est devenue le plus grand exportateur de noix de cajou brutes dans le monde avec plus de 700 500 tonnes en 2015 et reste le premier exportateur de caoutchouc (400 000 tonnes en 2015), d'huile de palme (1.800.000 tonnes de régimes, et 420.000 tonnes d'huile de palme brute en 2014) de banane, d'ananas et de coprah en Afrique. Le pays est autosuffisant en divers aliments de base tels que le maïs, le sorgho, le mil, l'igname, le manioc, la banane plantain, avec quelques petites quantités exportées vers la sous-région.

Le secteur agricole ivoirien représente actuellement 24% du PIB (PND 2016-2010)<sup>6</sup>, trois quarts des exportations non pétrolières, et constitue une source d'emplois et de revenus pour les deux tiers de l'ensemble des ménages. En outre, la majeure partie des secteurs manufacturiers et du transport dépend également de l'agriculture. La filière du commerce intérieur et du transport (transport routier, ferroviaire, portuaire) dépend de ce secteur pour une grande partie. Les usines d'égrenage de coton, et les usines de caoutchouc, d'huile de palme et de sucre et de noix de cajou constituent le socle de l'industrie rurale, tandis qu'un volet important de l'industrie urbaine est constitué d'usines de transformation du cacao, d'exploitations du textile et d'huile de coton, d'une usine de café instantané, de matériaux d'emballage et de transformation secondaire de l'huile de palme en savon, en produits cosmétiques, etc.

Le Mémoire économique (CEM, 2011) sur la Côte d'Ivoire a estimé le potentiel de croissance du secteur agricole au cours de la prochaine décennie à 5% par an. Le pays bénéficie de conditions agro-climatiques plus

<sup>5</sup> Plan National de Développement 2016 – 2020, Tome I, Page 107

<sup>6</sup> Plan National de Développement 2016 -2020, Tome I, page 41

ou moins favorables mais seulement 40% des terres arables sont actuellement utilisées. La demande des principales cultures du pays devrait rester forte. La demande intérieure et régionale en produits vivriers est estimée à environ 3% par an, avec des gains de substitution importants à réaliser par le déplacement des importations de riz pour satisfaire la demande nationale. Les cours des matières premières ont fortement augmenté au cours des dernières années et devraient rester élevés dans un avenir prévisible.

Les principales cultures d'exportation – cacao, hévéa, palmier à huile, coton et cajou jouent un rôle clé dans la croissance du secteur et dans la réduction de la pauvreté. En effet, ce sont les principales sources de revenu des milliers de petits exploitants ainsi que les principaux moteurs des grands systèmes de production du pays. Le cacao, l'hévéa et le palmier à huile sont au cœur du mix de production très diversifié de la zone forestière avec les petits exploitants qui pratiquent généralement une grande variété de cultures de rente et vivrières (riz, manioc, banane plantain). Le coton et le cajou sont les principales cultures de rente et les moteurs de l'économie et des systèmes de production (qui comprennent le maïs, le riz et l'élevage) de la zone des savanes, où le coton en particulier a d'importantes retombées sur la productivité des cultures vivrières grâce à l'utilisation de la traction animale et des engrais. Le secteur agricole a donc un énorme potentiel de croissance plus soutenue et équitable.

Toutefois, l'analyse révèle qu'il y a encore un potentiel important pour développer les activités de culture et de production des petits exploitants par l'utilisation des terres en jachère ainsi que la replantation des anciennes terres avec du matériel végétal plus productif et l'utilisation d'approches agricoles intelligentes face au climat.

### **3.2 Le défi du changement climatique sur le secteur agricole commande des actions urgentes dans le secteur**

Sur la période de 1960 à 2010, soit 50 ans, les paramètres climatiques ont beaucoup évolué. La quantité de rayonnement solaire reçue au sol a augmenté au sud de la Côte d'Ivoire. La température moyenne de l'air a augmenté sur l'ensemble du pays avec un accroissement moyen de 3,2 °C sur 100 ans. La pluviométrie annuelle a fluctué beaucoup d'une année l'autre mais la tendance est à la baisse avec une pente de régression plus forte au sud qu'à l'intérieur du pays. En 2010, la pluviométrie annuelle a varié entre 1800 mm à Abidjan au sud et 1050 mm à Bondoukou au nord-est. La quantité de pluie tombée pendant la première saison pluvieuse est très révélatrice de la pluviométrie annuelle dans chaque zone agro climatique.

La durée de la saison sèche augmente du fait du décalage de la mise en place des précipitations et de la réduction de la durée de la période pluvieuse. L'indice d'aridité augmente conséquemment.

Les prévisions des conditions climatiques dans 100 ans montrent une augmentation de la température en moyenne de 3°C portant les valeurs de 27 à 31°C. La pluviométrie au contraire baissera mais de manière différente selon les zones agro climatiques. Les pluviométries annuelles varieront entre 500 à 2100 mm au sud et 700 et 1200 mm au nord. La fluctuation de la pluviométrie est plus élevée au sud qu'au nord qui serait liée à la destruction du couvert forestier. Ces différents changements climatiques ci-dessus énumérés auront pour conséquence directe une perturbation des calendriers culturels, des baisses de rendements, voire des pertes de récoltes toutes entières.

En sommes, les variations spatio-temporelles de la pluviosité constituent de véritables préoccupations dans la conduite des activités agricoles dans toutes les régions du milieu rural de la Côte d'Ivoire. Les activités directement concernées sont les cultures pluviales et celles des bas-fonds aménagés en PFE (Prise sur le fil de l'Eau) en cas de déficits hydriques prononcés. Le changement climatique touchera surtout le secteur des produits vivriers dans lequel les femmes sont plus actives) qui constituent les produits alimentaires du pays.

### **3.3 La nécessité d'appuyer la résilience des agricultrices afin de relever les défis et contraintes et assurer leur autonomisation**

Sur le plan économique, les femmes effectuent des tâches multiples, à la fois au sein de leurs familles et des communautés. Bien qu'elles soient les principales productrices d'aliments, les femmes travaillant dans le secteur agricole ont moins accès aux terres que les hommes. L'accès des femmes aux autres ressources productives (énergie, eau, pâturages, forêts, intrants agricoles, crédit et épargne, services de vulgarisation agricole, information, technologie et marchés) est également restreint, ce qui limite leur potentiel et leurs capacités à renforcer leur résilience face aux changements climatiques.

Le présent Programme d'appui aux Femmes pour une Agriculture Résiliente (PAFAR) vise à donner aux femmes, les moyens de participer pleinement à la vie économique dans le secteur agricole et dans un contexte de changement climatique. Cela passe par l'accompagnement des acteurs au niveau central et local, et la mise en place d'un environnement favorable d'un système approprié et efficace pour réduire la vulnérabilité des femmes et améliorer leurs résiliences.

Ce programme fait partie d'un ensemble de 12 initiatives globales de programmation phare, et s'aligne sur l'objectif 2 du Plan stratégique d'ONU Femmes se déclinant comme suit « les femmes, surtout les plus pauvres et les plus exclues, sont économiquement habilitées et bénéficient du développement ». Il s'intègre dans la stratégie globale d'ONU Femmes, qui fondée sur la vision de l'égalité consacrée dans la Charte des Nations Unies, travaille à l'élimination de la discrimination contre les femmes et les filles ; l'autonomisation des femmes ; et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires des initiatives de développement.

Enfin, le Programme contribuera dans sa mise en œuvre, aux principaux effets du cadre de programmation Unique du Système des Nations Unies (CPU 2017-2020), qui concourent d'une manière générale, à l'atteinte Objectifs de Développement Durable (ODD).

#### **IV. STRATEGIE ET RESULTATS ATTENDUS**

Ce Programme intitulé "Programme d'appui aux Femmes pour une Agriculture résiliente en Côte d'Ivoire, vise entre autres, les quatre résultats attendus suivants :

1. L'accès et la sécurité foncière des femmes est renforcé ;
2. La productivité des petites exploitantes dans un contexte de changement climatique s'est accrue et la charge physique du travail agricole a diminué ;
3. Les obstacles financiers sont levés et la capacité des femmes à investir dans une agriculture résiliente aux changements climatiques augmente ;
4. Les possibilités pour les agricultrices de progresser dans la chaîne de valeur promue sont accrues ;

Ainsi, les sections suivantes décrivent en détail ces résultats attendus.

##### **Résultat 1- L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés**

###### **Produit 1.1 : Le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural est reformé afin de garantir une pleine prise en compte de l'intérêt des agricultrices dans l'accès au foncier**

Cette intervention vise à soutenir le processus de réforme foncière en cours. Il s'agira pour le Programme d'être une force de proposition de mesures spécifiques de réformes pouvant garantir un accès équitable au foncier rural.

Dans ce sens, le Programme jouera un rôle de conseil auprès de l'Agence nationale pour la gestion du Foncier afin d'assurer la prise en compte effective des principes de gouvernance permettant un accès équitable et sécurisé à la ressource foncière.

En outre le Programme, accompagnera cette agence dans l'exécution du processus de délivrance de certificats fonciers aux populations bénéficiaires, la signature de baux ruraux et la délimitation de territoires de villages, au bénéfice des femmes, afin d'assurer que leur voix est effectivement portée au sein de cette agence.

Enfin, en partenariat avec le Programme d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (C2D-PARFACI) dont la composante 1 est axée sur l'appui à la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural, les interventions du Programme porteront sur des sessions de renforcement des capacités tant au niveau central que local, afin de permettre à chaque acteur impliqué (les Préfets, Sous-préfets, Directeurs Régionaux et Départementaux de l'Agriculture, les Commissaires-enquêteurs et Agents fonciers des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, sans oublier les populations bénéficiaires) de mieux appréhender sous l'angle du genre, son rôle dans les procédures définies par la loi sur le foncier rural.

### **Produit 1.2 : Des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes sont mises en place**

Ces chartes seront une déclinaison à l'échelle locale du nouveau cadre de gouvernance sur le foncier rural conformément aux orientations définies dans les articles de la loi du 23 décembre 1998 sur le foncier rural.

La mise en place de ces chartes se fera à travers des activités de sensibilisation et d'accompagnement des communes locales dans un processus d'élaboration associant pleinement les femmes dans les comités locaux en charge de la gestion foncière. L'appui du Programme consistera également en des plaidoyers (sous forme de dialogue social engagé à travers des causeries-débats, d'ateliers ou séminaires assorti de résolutions formalisées ou consignées) en faveur des groupes cibles, auprès des institutions locales de gestion foncière (chefs traditionnels, propriétaires terriens, comités sous-préfectoraux etc.) en étroite collaboration avec l'Agence de Gestion Foncière en création, en vue de faciliter l'adhésion de tous, notamment les hommes.

Le Programme facilitera également la mise en place d'un dispositif de veille et de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle réforme à l'échelle locale. Ce dispositif permettra de remonter l'information sur le niveau d'application de la loi dans la phase pilote exécuté dans le cadre du PARFACI qui vise la délimitation des territoires et des parcelles de 1210 villages de 15 départements de 13 Régions en vue de la délivrance gratuite de certificats fonciers sur une superficie cumulée de 70.000 hectares. Cette veille permettra de mieux apprécier la répartition par genre des certificats fonciers délivrés, et porter ainsi des ajustements pour mieux prendre en compte les aspirations des femmes. Le Programme interviendra également en médiation pour le règlement des litiges qui pourraient survenir dans le cadre de ce processus pilote. En ce qui concerne le règlement des potentiels litiges - inhérents à la gestion foncière ONU Femmes, de concert avec les acteurs à la base travaillera à consolider les mécanismes/comités locaux de règlements des différends promus par l'Agence en charge de la gestion du foncier, et s'assurera d'une pleine participation des femmes au sein de ces comités qui seront mis en place.

### **Produit 1.3 : L'accroissement des affectations foncières au profit des femmes à travers des partenariats stratégiques avec les Programmes existants est effectif**

Un plaidoyer sera engagé et une assistance technique fourni aux autorités administratives et politiques afin que des partenariats stratégiques avec les grands Programmes de développement en cours, soient établis, afin que le taux d'affectation des périmètres aménagés aux femmes, atteigne au moins 30%. Le Programme accompagnera alors les groupes de femmes bénéficiaires de ces sites (bas-fonds, jardins potagers, maraîchers, périmètres rizicoles, piscicoles), sites de transformation, de commercialisation etc.), dans la démarche administrative pour l'acquisition de titres ou certificats fonciers. Il s'agira particulièrement d'appuis financiers pour couvrir les frais administratifs afférents au processus d'obtention du certificat foncier. Ces frais couvriront particulièrement les prestations des enquêteurs (demande d'enquête adressée au Sous-Préfet de la localité), des géomètres agréés, des notaires, etc. intervenant dans le processus d'acquisition des certificats fonciers. L'engagement ou la contribution des groupes cibles portera essentiellement sur l'achat sur fonds propres, des formulaires (liasses) constitutifs du dossier de demande de certificat foncier, disponibles au niveau du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et ses services déconcentrés (Directions Régionales ou Départementales).

Par ailleurs, dans les zones où la possibilité se présentera, le Programme engagera des partenariats stratégiques tant avec les partenaires techniques et financiers (FAO, PNUD, etc) qu'avec les grands Programmes de développement gouvernementaux afin de garantir l'accès des femmes aux retombées positives (équité dans l'accès aux aménagements fonciers, ainsi qu'aux autres mesures d'accompagnement). Les

principaux programmes avec lesquels des accords de partenariat pourront être établis sont listés de manière non exhaustive, comme suit :

**Programme de pôle agro-industriel de la région du Bélier (2PAI-Bélier)** dont l'objectif sectoriel est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire. L'objectif spécifique du Programme visé est de contribuer à l'accroissement durable de la productivité des filières porteuses dans la zone du Programme. Le Programme 2PAI-Bélier prévoit former 100% des femmes directement touchées par le Programme sur leurs droits et sur les outils de transaction foncière en vigueur dans le secteur. Au moins 30% des périmètres hydro-agricoles bénéficieront aux femmes, soit 450 ha de périmètres irrigués et 150 ha de bas-fonds. Pour ce qui concerne l'aménagement des périmètres maraîchers, 50% des superficies seront mises en valeur par les femmes et 50% par les jeunes hommes, soit 100 ha pour chaque type d'acteurs. Ce Programme prévoit également un ensemble de services intégrés en faveur des femmes visant à améliorer leur accès aux infrastructures socioéconomiques et aux technologies innovantes de production.

**Programme d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire (C2D-PARFACI)** : qui vise à appuyer la relance de plusieurs filières agricoles stratégiques de la Côte d'Ivoire par une meilleure structuration afin de leur donner les moyens i) de mieux identifier leurs besoins, ii) de mobiliser les ressources internes, iii) de dialoguer avec l'Etat. Le PARFACI entend mettre en place un environnement favorable à la relance de l'agriculture, ce qui passe par une clarification des modalités d'accès et de mise en valeur de la terre, l'accès à des semences de qualité et la valorisation de l'eau agricole.

**Programme d'appui à la Production Agricole et à la Commercialisation (PROPACOM)**. Le Programme intervient dans le contexte de l'après-crise, avec pour objectif de sortir d'une situation d'urgence pour mettre en œuvre une stratégie de développement à moyen terme plus durable. Le PROPACOM appuie le développement des filières dans les secteurs alimentaire et horticole en tant que principal moyen de création de richesse, d'accroissement des revenus ruraux et d'amélioration de la sécurité alimentaire des petits producteurs. Il met l'accent sur :

- La remise en état, le développement et la viabilité des infrastructures de production ;
- Les activités après-récolte (stockage, transformation et commercialisation); et
- Le renforcement des capacités organisationnelles, fonctionnelles et économiques des organisations de producteurs.

**Le Programme d'Appui au Développement Rural de la région des Lacs (PADER Lacs)** dont les principales actions portent non seulement sur des actions de renforcement de capacités, mais également sur l'aménagement hydro-agricole, l'aménagement de périmètres irrigués villageois, la mise en place de service financier décentralisé, la réhabilitation de pistes rurales etc.

## **Résultat 2 – Les femmes ont accès à l'information and aux technologies appropriées.**

### **Produit 2.1. Déploiement de plateformes de gestion d'entreprise digitales pour renforcer les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur**

L'impact des Technologies d'information et de communication (TIC) dans l'amélioration de la compétitivité des chaînes alimentaires est très prometteur. Notamment, la croissance et la pénétration des TIC mobiles dans les zones rurales (en particulier les téléphones portables) offrent de nouvelles opportunités pour permettre aux agricultrices de se joindre au marché formel et donc d'augmenter les revenus des ménages dans les communautés vulnérables.

ONU Femmes a développé une plate-forme de gestion d'entreprise mobile appelé "BuyfromWomen" qui permet de lier les agricultrices à l'information, les marchés, et de la finance, en leur fournissant une vue à 360 de leur entreprise. La plate-forme sera également en mesure de fournir une prévision de surplus commercialisable attendue sur la base de la taille de la terre et de l'information auprès des agricultrices. BuyfromWomen a aussi

le potentiel d'être lié à blockchain technologie et aux plates-formes d'investissement d'impact social pour augmenter le financement du capital.

La méthode optimale de déploiement consiste à sélectionner les agricultrices organisées en organisations paysannes ou coopératives surtout celles de la filière anacarde. Ceci permet à la fois aux acheteurs de réduire leurs couts de transactions car ils négocieront les contrats de livraison à terme avec des groupes organisés et non des agricultrices individuelles et aux agricultrices to renforcer leur pouvoir de négociation collectif.

Avec les contrats de livraison à terme, les grands acheteurs spécifient des prix planchers minimaux, les délais et les spécifications de qualité, de sorte que les agricultrices puissent planifier au-delà du bord champ. Ces contrats ont un effet catalyseur sur la chaîne de valeur permettant l'accès des agricultrices aux services de vulgarisation, les intrants de qualité, des finances et des services de manutention après-récolte.

Les informations enregistrées au travers de la plateforme permettent aussi aux agricultrices d'établir une identité économique et d'avoir accès à des financements pour diversifier leurs activités dans le futur.

## **Produit 2.2. Les technologies de l'information en appui à l'agriculture sont vulgarisées.**

La croissance et la pénétration des TIC mobiles dans les zones rurales (en particulier les téléphones portables), et les innovations dans les médias électroniques pour soutenir l'éducation et la formation (e-learning), représentent aussi de nouvelles opportunités pour accroître le développement du capital humain et social. Les interventions viseront à promouvoir la « culture » de l'utilisation des TIC par le biais du « e-learning », ainsi que le développement des compétences en matière d'information des différents acteurs dans les chaînes. Le renforcement des capacités ciblera trois niveaux : institutionnel, local et individuel.

Au niveau institutionnel, l'accent sera mis sur la manière dont les partenaires utilisent les TIC pour améliorer la production et le partage collectifs des contenus, par exemple les opportunités de formation en médias sociaux. Au niveau local, notre objectif sera d'habiliter les communautés par le biais d'applications axées sur la demande, conviviales et intégrées comme le système d'information géographique participatif. Au niveau individuel, le Programme visera à renforcer les capacités des agricultrices à adopter et utiliser ces applications pour l'agriculture.

Les données météorologiques adaptées aux changements climatiques seront disséminées et vulgarisées à travers les systèmes informatiques en présence en appui au secteur agricole.

## **Produit 2.3 Accès aux semences adaptées et aux équipements de production**

Les interventions visant à renforcer la capacité de production des femmes dans un contexte de changement climatique s'inscriront dans une démarche de consolidation de l'entrepreneuriat féminin en mettant en place/renforçant les coopératives féminines actives dans les zones cibles. A ce titre, l'élaboration des modules de formation et un encadrement technique des coopératives se feront à travers les ONG/associations locales qualifiées. Les coopératives fortes serviront de canaux pour la mobilisation des agricultrices et leur encadrement.

Outre la formation sur les itinéraires techniques, le Programme mettra en place des coopératives de production semencières chargée de produire et disséminer les semences des variétés résilientes aux changements climatiques.

Afin de renforcer la résilience des agricultrices tout en réduisant leurs charges de travail, en plus de la promotion et dissémination des variétés de semence adaptées, le Programme facilitera l'accès aux technologies d'irrigation avec système d'exhaure solaire. Il s'agira d'équiper les coopératives sélectionnées avec des plateformes de pompage solaire reliées à un réseau de micro irrigation. Chaque plateforme permet l'irrigation d'environ 1 ha dont 4 000 m<sup>2</sup> de maraîchage en goutte à goutte, et le reste en arrosage classique avec des points d'eau, de manière à cultiver par campagne de 5 mois.

Enfin, en vue d'assurer une gestion rationnelle des activités post production des agricultrices et permettre à celles-ci de mieux conserver leurs récoltes et amoindrir les pertes, le Programme financera la construction de cinq magasins de stockage (un magasin dans chaque région cible).

### **Résultat 3 – L'accès et la gestion du financement par les agricultrices est accru.**

Les interventions du Programme sur ce volet consisteront à consolider l'offre de financement au profit des agricultrices et à renforcer leurs capacités en gestion et éducation financières. Ces interventions s'articuleront autour des produits suivants :

#### **Produit 3.1 : Une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du Programme**

En partenariat avec les institutions de financement du secteur agricole, le Programme aidera à la mise en place de lignes de crédit ayant pour objet le financement des activités des coopératives de femmes intervenant dans les filières porteuses. Les fonds remboursés et les intérêts générés seront recyclés dans le milieu par un système d'auto-crédit au sein du groupement bénéficiaire afin qu'en quatre ans, le maximum de femmes membres des associations féminines puisse jouir des retombées du Programme grâce aux fonds auxquels elles auront accédé. Un manuel de procédure relatif aux conditions d'accès, d'éligibilité aux fonds, aux rôles de chaque partenaire, (ONU femmes et les institutions de microfinance notamment), sera élaboré et validé par ONU Femmes en partenariat avec les institutions de microfinance, pour servir de base à la gestion de ce volet. De même, ONU Femmes développera des interactions positives et des synergies d'actions avec les initiatives similaires de financement déjà en cours qui auront été ciblées dans le cadre du mapping des institutions ou structures qui soutiennent financièrement et techniquement les exploitations agricoles. (ex. Fonds FAFCI, de la Première Dame, Fonds MPFFPE, Fonds de Développement des Femmes,) dans les localités cibles du Programme en vue de mobiliser tous les acteurs existants dans le financement des activités des coopératives des femmes. Dans cette même optique, des partenariats novateurs avec les sociétés/filières agricoles qui disposent déjà de financements spécifiques, ou de mécanismes d'appuis aux femmes, seront développés (Cacao, Anacarde, etc...).

#### **Produit 3.2 : Des capacités accrues des femmes en gestion et éducation financières**

Le Programme accompagnera l'offre de financement par des actions d'éducation et de renforcement de capacité en gestion financière au profit des agricultrices. Dès la création des coopératives, une formation sur la comptabilité simplifiée destinée aux membres des comités des coopératives agricoles sera organisée par le centre d'affaire des femmes mis en place par ONU Femmes avec la collaboration de Empow'Her. Chaque coopérative désignera ensuite au moins deux membres qui suivront un programme d'éducation financière (calcul du prix de revient des produits tenant compte de tous les intrants, du cout du temps qu'elles mettent dans les activités), incluant les visites d'échanges d'expérience avec les coopératives les plus avancées en la matière. En outre, compte tenu de l'enclavement de certaines coopératives et par soucis de facilité et de sécurisation de l'argent, des partenariats seront développés avec des compagnies de téléphones mobiles (Orange Money) ayant les facilités du transfert d'argent, qui organiseront des formations à l'agricultrice sur la gestion et les opérations financière à travers les téléphones mobiles.

### **Résultat 4 - L'accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés**

#### **Produit 4.1 : Des mécanismes de vente contractuels assurent des débouchés aux femmes**

Le Programme facilitera l'établissement de relations contractuelles entre les agricultrices et les grands acheteurs incluant le secteur privé (notamment la société **Yannovel** intervenant dans le domaine du riz dans la région du Bélier), désignée comme lead du pool rizicole dans la Région des lacs et du Bélier) -industriels, exportateurs et les acteurs institutionnels tels que le Programme Alimentaire Mondial).

L'approche d'intervention consistera en des mises en relations commerciale avec des entreprises (sociétés d'export, industries) et en l'exploration des perspectives de développement commercial avec les sociétés

internationales actives dans les marchés de niches à haute valeur ajoutée. Le Programme va également capitaliser l'expérience pratique du Bureau de vente des Producteurs de Bouaké dans la facilitation du schéma de contractualisation.

Les filières à haute valeur ajoutée pour les femmes (Riz, anacarde et manioc) seront prioritairement ciblées par le Programme vu la forte demande locale (riz et produits dérivés du manioc tel que l'attiéké) et internationale (produits dérivés de la noix de cajou). Cette demande facilitera la mise en place de schémas de commercialisation contractuelle garantissant la sécurité de l'approvisionnement pour les acheteurs/exportateurs et leur apportant un plus en termes de responsabilité sociétale.

La plateforme « Buyfromwomen » jouera un rôle essentiel dans l'établissement des relations contractuelles.

#### **Produit 4.2 : Les capacités des femmes dans la commercialisation – labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées**

Les femmes ont une faible capacité en matière commerciale (marketing, packaging, recherches de débouchés). Les connaissances sur la labélisation, certifications pour les marchés de niches restent également limitées.

Partant de ce constat, le Programme s'attellera à résorber ce gap par des actions de renforcement de capacité sur les aspects marketing/packaging, labelling, recherches de débouchés.

Les formations thématiques au profit des femmes en partenariat avec l'APEX-CI (Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire) d, (modules), et des prestataires privés (Bureau Veritas, ECOCERT par exemple) permettront aux femmes de produire aux normes internationales.

Le Programme assistera les femmes agricultrices sur: (i) l'identification des besoins en équipement pour l'amélioration de la qualité du packaging et la facilitation de l'accès au financement pour l'acquisition de l'équipement, (ii) le renforcement des capacités en matière de négociation, (iii) l'accroissement de la visibilité des produits grâce à des campagne de leur promotion, (iv) la mise en place des Plateformes de commercialisation mobiles ; (v) l'accompagnement des groupements à la participation aux foires nationales et internationales pour la promotion de leurs produits.

En outre, Le Programme appuiera des mises en relations commerciales entre les femmes productrices et commerçantes d'une part et d'autres parts entre les transformatrices et les réseaux d'acheteurs fiables de manière à améliorer les conditions de commercialisation de leurs produits et par ricochet leurs chiffres d'affaire et leurs taux de remboursement.

## **V. CADRE DE RESULTATS ET RESSOURCES (CADRE LOGIQUE)**

Strategic Statements	Indicateurs	Moyens de vérification
<p><b>Objectif du Programme:</b> A l'horizon 2020, autonomiser 25 000 agricultrices (500 à 1000 associations féminines de 25 ou 50 membres en moyenne) Ivoiriennes et renforcer leur résilience face aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• # agricultrices ayant accès à des techniques agricoles résilientes</li> <li>• % d'agricultrices ayant accès au foncier</li> <li>• % agricultrices ayant accès au financement</li> </ul>	<p><b>Rapport d'évaluation du Programme</b></p>
<b>MISE EN OEUVRE</b>		
<p><b>Résultat 1 : L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés</b></p>	<p>Existence d'un cadre légal incluant des mesures spéciales garantissant l'égalité des droits des femmes à posséder et contrôler des terres</p>	<p>Baseline : 0 Cible : 01</p> <p>Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du Programme)</p>

Strategic Statements	Indicateurs		Moyens de vérification
	# de femmes au niveau des zones d'intervention du Programme titulaires de certificats/attestations d'affectation foncières à la fin du Programme	Baseline : 0 Cible : 12000	
<b>Produit 1.1:</b> Réforme du cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural afin de garantir les intérêts des agricultrices dans l'accès au foncier	# de document de réforme foncière sensible au genre # de politique agricole sensible au genre	Baseline : 0 Cible : 01	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du Programme)
<b>Produit 1.2:</b> Mise en place de chartes locales de gouvernance foncière pour la protection des droits foncières des femmes	# de collectivités locales qui adhèrent à la charte sur la gestion du foncier	Baseline : 0 Cible : 05	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du Programme)
<b>Produit 1.3:</b> Accroissement des affectations foncières au profit des femmes à travers des partenariats stratégiques avec les Programmes existants	% de périmètres aménagés affectés aux femmes	Baseline : 0% Cible : 40%	Rapports techniques annuels Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du Programme)
<b>Résultat 2: La productivité des petites exploitantes dans un contexte de changement climatique s'est accrue et la charge physique du travail agricole a diminué</b>	Accroissement des rendements des agricultrices d'ici à 2021	Baseline : ND Cible : 50%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du Programme)
	% d'agricultrices sur la plateforme Buyfromwomen	Baseline : 0 Cible : 25 000	Rapports techniques annuels Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du Programme)
<b>Produit 2.1 :</b> Déploiement des plateformes de gestion d'entreprises digitales pour renforcer les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur.	# plateformes déployés # partenariats conclus	Baseline : 0 Cible : 1 Baseline : ND Cible : 5	
	# d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ont accès à des semences adaptées au stress climatique	Baseline : ND Cible : 25 000	Rapports techniques annuels Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du Programme)
<b>Produit 2.2:</b> Les technologies de l'information en appui à l'agriculture sont vulgarisées	% de périmètres aménagés affectés aux femmes et dotées de système d'irrigation, d'équipements de production et de stockage # d'agricultrices ayant accès aux intrants subventionnés par l'Etat	Baseline : ND Cible : 50% Baseline : ND Cible : 25 000	Rapports techniques annuels
<b>Produit 2.3:</b> L'accès aux semences adaptées et aux équipements de production est facilité	# d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ont accès à l'information à travers des plateformes mobiles comme outil de vulgarisation	Baseline : ND Cible : 25 000	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du Programme)

Strategic Statements	Indicateurs	Moyens de vérification
<b>Résultat 3 : L'accroissement et accès au financement pour les agricultrices est accru</b>	# d'agricultrices au niveau des zones d'intervention qui ont eu accès au financement de leur campagne agricole	12,000
<b>Produit 3.1:</b> une ligne de crédit pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du Programme	Mise en place de la ligne de crédit d'au moins 1.500.000 dollars US  # de femmes ayant bénéficié de la ligne de crédit	Baseline : 01 Cible : 02  Baseline : 0 Cible : 15 000
<b>Produit 3.2:</b> Des capacités accrues des femmes en éducation financière de base	# d'agricultrices formées en éducation financière de base	Baseline : AD Cible : 25 000
<b>Résultat 4 : L'accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés sont facilités</b>	% femmes sont membres des coopératives au niveau des zones d'intervention du Programme	Baseline : 0 Cible : 50%
	% d'agricultrices ayant accès aux plateformes de commercialisation à travers leurs coopératives	Baseline : 0 Cible : 100%
<b>Produit 4.1:</b> Des mécanismes de vente contractuels assurent des débouchés aux femmes	% de la production des agricultrices encadrées par le Programme vendu par contrat	Baseline : 0 Cible : 50%
	# de coopératives semencières créées	Baseline : 0 Cible : 40
<b>Produit 4.2:</b> Des capacités des femmes dans la commercialisation, labélisation, certification, marketing et packaging sont renforcés.	% de coopératives ou groupements d'agricultrices actifs dans les zones d'intervention du Programme bénéficiant de formations en marketing, packaging et labélisation	Baseline : 0 Cible : 100%
	# d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ayant accès à l'information à travers des plateformes mobiles comme outil de commercialisation	Baseline : 0 Cible : 25 000

## VI. PARTENARIAT ET DISPOSITIF DE GESTION

### 6.1 Partenariat

Dans la mise en œuvre des activités opérationnelles, le Programme adoptera un principe élargi de partenariat qui inclut les administrations gouvernementales, les organisations non gouvernementales locales et internationales, les associations et les coopératives féminines, le secteur privé local, les prestataires de service ainsi que les collectivités locales. Des synergies ou complémentarités d'actions entre les divers intervenants

seront favorisées, tout en profitant de leurs avantages comparatifs respectifs, notamment les autres agences du Système des Nations Unies (FAO, PNUD, ONUDI, UNEP, etc...).

Les activités opérationnelles se feront à travers des mécanismes de sous-traitance à des agences d'exécution, structures gouvernementales ou parapubliques, partenaires sociaux, ONG, et cabinets techniques spécialisés, ou tout autres prestataires de service ayant une expérience avérée dans la formation, l'encadrement, le développement des activités productives et génératrices de revenus, la fourniture de solutions informatiques, la fourniture de service de téléphonie mobile, la fourniture de service financiers, la sensibilisation, l'assistance juridique, les plaidoyers, etc... Ces partenariats opérationnels qui seront établis faciliteront l'appropriation des services et des produits développés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme.

La sélection des structures d'exécution (ONG, Associations féminines et structures d'appui technique présentes dans les zones cibles du Programme) se fera selon les règles et procédures de ONU Femmes, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux ou les Partenaires Techniques et Financiers.

La mise en œuvre opérationnelle des activités sera aussi guidée par le principe de synergies avec les acteurs/initiatives des Programmes déjà en cours de ONU Femmes aux fins d'échanger les expériences et capitaliser les leçons apprises et « best practices ».

Le tableau ci-dessous donne de plus amples détails sur les partenariats potentiels qui pourraient conclure avant et pendant la mise œuvre du Programme

Cahier de charges des principaux partenaires à l'exécution du Programme par phase du cycle de production...			
Etape de la chaîne de valeur	Intervention clés du Programme	Partenaires	Cahiers de charge
<b>Intrants (Terres, semences, etc)</b>	Soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices	MPFFPE	Le Ministère de la Promotion de la Famille, de la Femme et de la Protection de l'Enfant a mis au centre de ses activités l'autonomisation des femmes. A ce titre le MPFFPE assurera le rôle de tutelle du Programme par l'animation d'une « Taskforce interministérielle » pour la prise en compte du genre dans les Programmes et Programme de développement conformément aux orientations du PND2016-2020.
		MINADER	Plusieurs Programmes de développement sous la responsabilité administrative du MINADER. La contribution du MINADER accordent une place de choix au volet genre permettra donc de capitaliser sur les leçons apprises, les bonnes pratiques de ces Programmes/Programmes et proposer dans le cadre du Programme, des innovations visant à renforcer ou majorer l'impact socio-économique sur les bénéficiaires

		Collectivités décentralisées	Les collectivités décentralisées ont désormais pour vocation d'impulser le développement au niveau local. Dans cette optique leur bonne compréhension et appropriation, du Programme seront gage de durabilité pour l'ensemble des initiatives qui seront initiées ou développées dans le cadre de ce Programme.
		Programmes et Programmes gouverneaux soutenus par les PTFs : FIDA, UE, BAD, BOAD, FAO , ONUDI, etc)	Les Programmes déjà en cours dans les zones d'interventions du Programme seront des partenaires stratégiques tant en terme de ciblage des groupes des femmes organisés que de complémentarité ou de synergie d'actions.
	Sélection et dissémination des semences de variétés (riz, manioc, banane, cultures maraîchères) résilientes au changement climatique  Dotation des associations et coopératives féminines sélectionnées en kites de production	CNRA-SODEFOR	Le CNRA et la SODEFOR apporteront leurs appuis à la définition des essences les mieux adaptées aux itinéraires agro-forestiers dans les conditions les zones d'intervention du Programme dans le cadre des Programmes d'agriculture résilientes des associations féminines soutenues par le Programme :
Production	Encadrement et renforcement des capacités des femmes sur les bonnes pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques	ANADER	L'ANADER intervient dans le domaine technique de la production agricole par la fourniture de service de vulgarisation (bonne pratique agricole, conseil de gestion, services aux producteurs (trices) à travers différents outils dont certains sont déjà basés sur l'utilisation et l'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'ANADER intervient également dans l'accompagnement à la professionnalisation/transformation des producteurs et des coopératives. L'ANADER continuera donc de fournir ses services d'accompagnement et d'appui-conseil aux groupes cibles du Programme à travers des contrats de performances pour des formations, l'encadrement et le conseil de gestion des productrices.

		IFEF	<p>Les IFEF sont des démembrements du MPFFPE, dont la vocation première est d'œuvrer à l'autonomisation des femmes et filles par la formation sur divers aspects de la vie sociale et économique. Le recours à ces instituts permettra de bénéficier de leurs riches expériences en matière d'encadrement et de de formation pour les groupes de femmes bénéficiaires du PASEF. D'autres structures spécialisées (AGEPE, AGEFOP, etc.) offriront des services similaires éventuellement.</p>
		Programme RED++	<p>Le Programme REDD++ œuvre à former les acteurs du monde agricole ivoirien sur les enjeux et perspective d'une agriculture intelligente face au climat. A ce titre, la collaboration avec ce Programme permettra aux groupements de femmes soutenus par le Programme de développer et pratiquer une agriculture résiliente aux changements climatiques par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de plantation à vocation bois énergie ;</li> <li>- valorisation des résidus et de la biomasse agricole ;</li> </ul> <p>Amélioration des techniques de carbonisation et Promotion des foyers améliorés.</p>

		SODEXAM	<p>Une des principales missions de la SODEXAM est la météorologie. C'est-à-dire une science qui étudie le temps par définition de valeurs instantanées et locales de la température, de l'humidité de l'air, des précipitations, de la pression, de la nébulosité (c'est-à-dire de la couverture nuageuse). Grâce aux résultats des prévisions météorologiques la SODEXAM apporte une assistance importante aux différents secteurs socio-économiques comme le transport, le tourisme, la santé, et surtout l'agriculture, par des avis, des conseils, des alertes, des recommandations aux différentes catégories d'acteurs, grâce.</p> <p>La SODEXAM interviendra donc dans le cadre du PASEF, à travers un partenariat stratégique, pour fournir des informations météorologiques (bulletins quotidiens de prévision générale, bulletins mensuels climatologiques ou pluviométriques express, bulletin agro climatique décadaire ou annuels etc.) à communiquer aux productrices via les réseaux de téléphonie mobile, dans le cadre de la « e-vulgarisation ». Ces importantes informations permettront aux producteurs de mieux ajuster le cycle cultural, notamment les dates de semis des spéculations promues dans le cadre du Programme (Riz, maïs, arachide, bananes, etc.).</p>
	Dotations sous forme de crédit, d'équipements de production adaptés aux besoins des femmes,	Opérateurs de Téléphonie mobile	<p>La croissance et la pénétration des TIC mobiles dans les zones rurales (en particulier les téléphones portables) est une réalité évidente en Côte d'Ivoire. Dans cette dynamique, la contribution des opérateurs de téléphonie mobile permettra de capitaliser et/ou renforcer la « culture » de l'utilisation des TIC par le biais du « e-learning » tel que prôné par le Gouvernement. Cette contribution favorisera également le développement des compétences en matière d'information des différents acteurs dans les filières à haute valeur ajoutée</p>
	Promotion de l'assurance agricole auprès des agricultrices	Institutions de microfinance (IMF)	<p>ces structures permettront aux femmes regroupées en association ou coopératives d'ouvrir des livrets d'épargne qu'elles utiliseront à un rythme flexible. Elles offriront des services financiers qui seront assortis de services socio-économiques (formation professionnelle en gestion, vente, gouvernance, etc.) ou sociale (santé, éducation, confiance en soi...), appui-conseil et accompagnement, micro-assurance santé, etc.), qui renforceront les capacités des groupes cibles et réduire ainsi leur isolement et leur vulnérabilité. Ce qui permettra à terme d'avoir un impact durable sur leurs activités et la vie des membres des associations et coopératives concernées.</p>

<p>Post-Récolte, stockage et transformation (financement par crédit)</p>	<p>Construction de cinq magasins de stockage au profit des coopératives sélectionnées</p> <p>Dotation sous forme de « crédit équipement » des coopératives en équipement post récoltes</p> <p>Dotation sous forme de crédit équipement des coopératives sélectionnées en équipement de transformation</p>	<p>I2T</p>	<p>La Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) a été créée en 1979 par l'Etat de Côte d'Ivoire avec pour vocations (i) l'étude de tout problème de technologie, (ii) la mise au point de machines ou de procédés, (iii) la réalisation directe ou indirecte d'équipements et d'usines, (iv) la réalisation de tous travaux pouvant valoriser les moyens de production. Cette structure évolue dans le cadre de l'assistance aux entreprises en vue de promouvoir le développement agro-industrielle dans les domaines de la conservation et du stockage à l'état frais, de la transformation et du conditionnement des produits agricoles. A ce titre, I2T est une société de recherche et de développement technologique qui vise l'optimisation des acquis, leur valorisation, et le renforcement des capacités des PME/PMI en vue de la création d'emplois et de richesses.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme , I2T par sa contribution permettra de mettre au point des procédés et de technologies de conservation et de transformation des matières premières agricoles en produits à haute valeur ajoutée, en vue du développement économique et social des femmes. Le rapprochement à I2T permettra aux bénéficiaires du Programme du "<b>Programme Incubateur d'Entreprise Pilote</b>" consistant à favoriser la création de nouvelles petites et moyennes agro-industries et industries.</p>
<p>Commercialisation</p>	<p>Formation/renforcement des capacités de femmes en marketing, labélisation, recherches de débouchés</p> <p>Inscription des coopératives sur les plateformes de commercialisation mobiles</p> <p>Mise en relation et établissement de contrats de vente avec des grands acheteurs/exportateurs</p>	<p>BVP</p>	<p>Le Bureau de vente des producteurs (BVP), est une agence marketing, une structure d'aide à la commercialisation pour les petits producteurs de vivriers dont le siège est à Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire. Depuis 2015, le BVP sert d'interface entre les producteurs et les commerçants acheteurs et s'est engagé dans une dynamique de renforcement de son réseau d'appui, en ouvrant des antennes dans plusieurs autres villes du pays dont Yamoussoukro, Korhogo, Bondoukou, etc.. Le BVP compte aujourd'hui plus de 138 organisations, avec 7.845 membres dont 5.267 femmes. Dans le cadre de ses activités, le BVP initie la signature de "partenariat gagnant-gagnant" entre les partenaires, à savoir les commerçants, les producteurs (trices) et les transporteurs.</p> <p>De par son rôle d'agence marketing, le BVP dans le cadre du Programme, aura pour mission d'aider les productrices à vendre avantageusement leurs productions en tenant compte du marché dans la réalisation de leurs activités agricoles, en vue d'adapter leurs production aux mutations de ce marché</p>

		ONG/Cabinets techniques spécialisés	<p>Les principales responsabilités des ONG et autres cabinets techniques spécialisés consisteront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des études sectorielles sur la structuration ou consolidation des associations féminines, leur niveau de gouvernance, les systèmes de production de commercialisation, etc.</li> <li>- la proposition ou la mise en œuvre d'une démarche de consolidation de l'entrepreneuriat féminin</li> <li>- des activités de sensibilisation et l'accompagnement des communautés locales</li> </ul>
--	--	-------------------------------------	---

## 6.2 Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de gestion du Programme

La durée du Programme sera de quatre (4) ans et sera mis en œuvre en deux principales phases. Une première phase de douze (12) mois consacrés à la mise en place d'outils et d'approches à partir de tests réalisés dans des zones ciblées. La période restante permettra de généraliser les approches avec une couverture nationale beaucoup plus grande. En plus des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités du Programme, un comité de pilotage, un comité technique de suivi, ainsi qu'une équipe de coordination seront mis en place dans le cadre de la gestion du Programme.

De manière générale, le cadre institutionnel de mise en œuvre ou de gestion du Programme, s'articulera autour des quatre niveaux de fonctions suivants :

- i) une fonction de supervision et d'orientation assurée par un **Comité de Pilotage du Programme (CoPil)** incluant ONU FEMMES, les PTFs impliqués dans le Programme
  - ii) une fonction de **Gestion technique** exécutée, à travers la contribution de l'ensemble des structures techniques;
  - iii) une fonction d'exécution interne des activités assurée par les structures d'exécution sous la supervision directe ou la responsabilité de l'Unité de **Coordination du Programme**, logée au sein de ONU FEMMES.
- Le **Comité de Pilotage** (organe d'orientation de mise en œuvre du Programme) composé du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (MPFFPE) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), des autres ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du Programme et de ONU Femmes. Son secrétariat sera assuré par le Comité Technique de Suivi. Le CoPil aura pour mission de : a) ajuster et corriger les orientations du Programme en s'assurant de la cohérence avec les politiques sectorielles ; b) examiner et approuver le Programme de Travail et Budget annuel (PTBA), c) approuver le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du Programme, et fournir les arbitrages nécessaires, notamment identifier les contraintes et stratégies d'intervention et de mobilisation des ressources auprès des partenaires au Programme. Ce comité de pilotage sera créé par arrêté interministériel et se réunira au moins deux fois par an, à savoir tous les six (06) mois à compter de la date de lancement du Programme. En cas de force majeure, le Copil pourra être convoqué en rencontre extraordinaire pour l'étude de la situation et l'apport de solution.
  - **Comité Technique de Suivi composé** de ONU Femmes, des PTFs (dont la FAO probablement, en raison de son expérience dans le domaine de l'agriculture résiliente), des ministères techniques impliqués et autres

partenaires techniques (à rechercher). Ce comité sera chargé de veiller à la mise en œuvre des plans de travail et à l'exécution financière du Programme, de proposer éventuellement une réorientation technique des activités du Programme, et d'assurer le suivi-évaluation des activités du Programme et veiller à la cohérence d'ensemble des produits du Programme avec les priorités des stratégies et politiques sectorielles de développement local, les résultats stratégiques du PND 2016-2020, les priorités du Flagship Programmes Initiatives (FPI) de ONU Femmes alignées sur celles de l'UNDAF. Le comité technique se réunira tous les trois (03) mois, de préférence dans les zones d'intervention du Programme, pour un suivi de la mise en œuvre du plan d'actions approuvé et des recommandations pour les réajustements en cas de nécessité. Le comité technique de suivi fera également appel au comité de pilotage en cas de nécessité, pour des aspects administratifs et législatifs.

- **Equipe de gestion du Programme** : La mise en œuvre du Programme sera assurée par une Unité de Coordination du Programme (UCP), recrutée suivant les procédures des Nations Unies par ONU Femmes et qui assumera la fonction d'agence fiduciaire et d'exécution du Programme. Sous la supervision de la Responsable des Programmes assistée des Chargés de Programmes, cette unité sera composée d'un(e) Coordonnateur (trice) national (e), d'un Assistant financier et administratif, d'un Expert en suivi/évaluation, d'un Expert en Communication, quatre (04) VNU animateurs de terrain et des Chauffeurs. Il importe de noter que le Programme aura également recours aux services de consultants ou de structures d'appui technique pour l'animation/la facilitation des diverses activités spécifiques. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de coordination qui travaillera en étroite collaboration avec le comité technique de suivi incluront :

- Le développement des Plans de travail détaillés pour l'exécution du Programme ;
- La coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités visant l'obtention de résultats attendus ;
- Le contrôle de qualité de résultats obtenus ;
- L'administration journalière des transactions du Programme ;
- La gestion financière du Programme ;
- La préparation et révision des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des structures d'exécution des activités de terrain ;
- La préparation régulière des rapports techniques et financiers, etc.

- **Plate-forme d'échanges des bénéficiaires** : Il s'agit de susciter la création d'une plate-forme de concertation locale composée des différents bénéficiaires du Programme et autres acteurs de la société civile (ONG, structures de microfinance, organisations féminines locales, etc.). Ce mécanisme favorisera la mise en réseaux des organisations féminines appuyées par le Programme.

## VII. LES MECANISMES OPERATIONNELS POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME

### 7.1 La cible du Programme et le mécanisme d'identification

Les principaux groupes cibles du Programme sont constitués par les femmes organisées en organisations communautaires dans les zones de développement des filières porteuses ciblées par le Programme (cacao, riz, manioc, anacarde, banane, etc). Il est également prévu que le Programme appuie des acteurs institutionnels ou opérationnels. De façon spécifique et inclusive, les bénéficiaires visés par le Programme sont entre autres :

- Les **groupes de femmes, organisées en association corporative, réseaux d'associations, coopératives de femmes**, etc. engagées dans des activités génératrices de revenus ;

- Les **structures d'encadrement des femmes et des filles**, notamment les centres de promotion de la femme, les centres sociaux et les services de l'action sociale (IFEFF, notamment) engagés dans des actions d'autonomisation des femmes et des filles ;
- Les organisations des jeunes filles.....
- Les **autorités décentralisées**, les élus locaux, les leaders communautaires (religieux et traditionnels) qui vont assurer la durabilité des actions par une gestion durable des infrastructures et l'intégration du genre dans leurs plans et budgets ;
- Les autres partenaires gouvernementaux (ministères techniques) pour une meilleure intégration de la dimension Genre dans leurs initiatives ainsi que dans les initiatives des partenaires techniques et financiers.

D'une manière générale, l'identification et la mise en œuvre des projets se feront sur une base participative, en veillant particulièrement à la participation financière des groupes cibles. Un dispositif de validation (comité de validation) des projets et des bénéficiaires sera mise en place par ONU FEMMES. Ce dispositif inclura des acteurs locaux (collectivité décentralisées, l'administration locale, les partenaires au développement déjà présents sur le terrain, etc.) ou des structures de gestion des Programmes et Programmes gouvernementaux, présentes dans les zones cibles du Programme.

De façon spécifique, l'identification des bénéficiaires et des activités se fera à partir des diagnostics participatifs menés par des consultants/cabinets privés, les structures d'encadrement et/ou les ONG d'accompagnement avec lesquelles le Programme entend signer des contrats de prestations de services axés sur les résultats. Ainsi, les projets initiés par les communautés féminines organisées, et ayant un fort potentiel de durabilité et d'impact prévisible sur lesdits bénéficiaires, leurs familles et communautés, seront retenus en priorité.

## **7.2 Le Processus de démarrage**

Le processus de démarrage du Programme comprendra un Atelier national à Abidjan et des Ateliers éclatés dans les zones de concentration du Programme (Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, Bouna, Odienné Man, etc) soutenus par un plan de communication de lancement. L'Atelier national présentera le Programme dans son ensemble, tandis que les Ateliers éclatés seront plus thématiques et se focaliseront sur les secteurs/composantes concernés par le Programme, de même que sur les aspects techniques et opérationnels spécifiques en vue de mobiliser toutes les parties prenantes au niveau local. Les travaux lors de ces ateliers seront donc ponctués d'interventions des autorités, des présentations par l'Unité de Coordination du Programme (UCP) et des travaux de groupes sur les aspects techniques et opérationnels (manuels et procédures de mise en œuvre des activités clés du Programme).

Le plan de communication pour le lancement du Programme consistera à éditer et diffuser les supports de présentation, à participer à des émissions télé et radio, diffuser des spots annonces et réaliser le cas échéant, une campagne d'affichage dans les régions de mise en œuvre du Programme.

Cette démarche adoptée vise donc à officialiser la mise en œuvre du Programme et mettre en exergue l'engagement de ONU Femmes, du Gouvernement et ses partenaires, dans les efforts d'autonomisation des femmes. De façon spécifique, le processus de démarrage retenu vise à :

- (i) Présenter publiquement le Programme aux populations bénéficiaires, aux autorités administratives et politiques, aux institutions partenaires, secteurs privés et aux autres Programmes/Programmes pertinents, à travers ses activités, ses objectifs, sa stratégie de mise en œuvre et ses résultats attendus, afin de permettre une meilleure connaissance des différentes parties prenantes ;
- (ii) Faciliter la participation et l'appropriation du Programme par les organisations féminines organisées dans les zones retenues et autres partenaires opérationnels, à travers des échanges constructifs sur le contenu du Programme (modalité d'exécution, modalités de ciblage des bénéficiaires et des

filières à fort valeurs ajoutées, modalité de financement direct ou indirects à travers les Institution de Microfinance, les organismes de téléphonie mobile, etc.) pour une meilleure mise en œuvre du Programme ;

- (iii) Mieux expliquer les interactions techniques et opérationnelles entre le Programme et les structures et partenaires de mise en œuvre ;
- (iv) Mobiliser l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme pour leur implication effective.

### **7.3 La publicité et la promotion des actions**

La stratégie publicitaire et de promotion des actions du Programme sera articulée autour de 3 objectifs :

- Un objectif cognitif visant à promouvoir le Programme, ses mécanismes d'accès, ses activités, ses résultats et son impact sur les bénéficiaires ;
- Un objectif affectif qui consiste à positionner le Programme comme un instrument de l'éclosion économique et sociale des femmes productrices, fondé sur la promotion d'activités résilientes aux changements climatiques ;
- Un objectif conatif visant à sensibiliser les bénéficiaires sur les mécanismes locaux pour l'autonomisation économique des femmes, l'accès aux technologies résilientes, la cohésion sociale, le droit de la femme, et la santé maternelle.

Cette stratégie s'adresse à titre principal, aux organisations féminines à vocation économique, sociale et politique, notamment : les groupements et associations de femmes, les coopératives de productrices, les ONG et structures d'appui aux productrices, les structures d'encadrement et de vulgarisation agricole et les institutions de microcrédits.

D'autres cibles non moins importantes, sont également visées par les actions de promotion et de publicité autour des initiatives du Programme. Ce sont les gouvernants, les collectivités locales, les bailleurs, les Programmes similaires au Programme et le grand public.

Le dispositif de communication du Programme sera fondé donc sur la mise en place de moyens de communication de base, propres au Programme, auxquels s'ajouteront les médias à grand impact publicitaire tels que la télévision, la presse, la radio, l'affichage, l'internet, les réseaux sociaux. Dans cette perspective, il sera envisagé la mise en place d'un réseau de média pour soutenir de façon plus organisée, la promotion des activités du Programme.

En outre, le Programme étant un Programme de développement intégré, il sera également mis à contribution, les moyens de communication communautaire basés sur les radios locales, les relais sociaux d'information et de sensibilisation propres à chaque région avec en attraction, des activités de sensibilisation porte à porte, des séances de sensibilisation de masse, des focus groupes, des plaidoyers, pour ne citer que ces actions.

La mise en œuvre de la stratégie publicitaire et de promotion des actions du Programme se fera également en trois phases :

- La première phase couvrira la 1ère année de mise en œuvre du Programme. Cette phase portera sur le volet notoriété à savoir, promouvoir les activités, les mécanismes d'accès et sera marquée par une intensification des actions média (télévisions et radios de proximités) relayées par les actions de proximité.
- La seconde phase sera essentiellement portée sur les résultats, puis les impacts du Programme sur les bénéficiaires. Cette phase se fera au cours de la 2ème et 3ème année du Programme et mettra en

relief, des témoignages, histoires et expériences réussies des bénéficiaires (best-practices), relayés par les médias ciblés.

- La troisième et dernière phase d'entretien, consistera à maintenir en haleine, sur la base des résultats de la phase 2, la communication sur le Programme en initiant peu d'action média, mais beaucoup d'actions auprès des institutionnels pour montrer la pertinence du Programme au regard de ses résultats, ses théories de changements, en vue d'envisager une autre phase dudit Programme ou service d'école à d'autres initiatives similaires. Cette phase sera dominée par des publications (rapports d'évaluation) appuyées par des rencontres B to B organisées à l'occasion d'actions de relations publiques, de sponsoring des organisations féminines, restructurées, dynamiques et viables au regard des marchés conquis, des chiffres d'affaires ou des revenus collectifs ou individuels des femmes membres...

#### **7.4 Risques et mesures de mitigation**

Les risques liés à l'exécution des activités du Programme pourraient avoir des répercussions sur le plan opérationnel, mais également sur le plan financier. Il s'agit principalement du : (i) faible niveau d'implication des autorités traditionnelles, administratives et politiques locales ; (ii) manque de volonté des groupes cibles d'adhérer au processus ; (iii) le manque de transparence dans le ciblage des bénéficiaires ; et (iv) manque de transparence dans l'utilisation des fonds mis à disposition des bénéficiaires.

Par ailleurs, la disponibilité des ressources financières en temps voulu est un préalable à la mise en œuvre des activités d'appui à l'accroissement de la productivité des productrices et de renforcement de capacités techniques et opérationnelles. Tout retard dans l'octroi du financement du Programme pourrait entraîner une modification du calendrier des opérations (en particulier pour les activités agricoles), et par conséquent avoir un impact négatif sur les résultats attendus.

Pour faire face à ces éventuels obstacles, à la mise en œuvre du Programme des mécanismes d'alerte précoce et de mitigation seront développés en collaboration avec les acteurs gouvernementaux au niveau central et local, et les partenaires financiers pour minimiser la portée des éventuels risques sus-indiqués. Dans cette optique, les activités proposées seront mises en œuvre de façon progressive et par phases, afin de tirer périodiquement des leçons d'application et d'ajuster les stratégies d'exécution. De plus, le Programme entend renforcer par une communication continue, les actions de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes et insistera sur le suivi des activités opérationnelles, ce qui permettra une de minimiser les risques en matière de ciblage et de transparence dans l'utilisation des ressources du Programme. L'ensemble de ces risques sera également mitigé par la supervision fréquente et l'adaptation, ou l'adéquation aux réalités des zones d'intervention.

## **VIII. BUDGET**

Le budget détaillé du Programme est basé sur les résultats. Il s'élève à **6 225 805 800 Francs CFA, soit 10 535 214 USD**

### **Annexe 1 : Théorie du changement**

Globalement si au travers des actions du Programme (1) les femmes agricultrices accèdent à leurs droits terriens et à la propriété foncière; si (2) elles ont un accès égal aux ressources productives, aux services pour l'agriculture durable; si (3) elles atteignent une capacité financière d'investissement; et si (4) elles participent pleinement aux chaînes de valeur et marchés verts; alors (5) les femmes agricultrices seront autonomisées et résilientes face aux changements climatiques; car (6) les causes et raisons des inégalités de genre dans l'agriculture auront été atténuées.

De façon spécifique, il est prévu en ce qui concerne le volet foncier que les obstacles à l'égalité des droits des femmes et à leur accès aux terres soient significativement réduits; et que la mise en place d'un cadre législatif propice, accompagné de capacités techniques solides soit favorisée par le Programme. Il en résultera alors un accroissement de la sécurité des droits fonciers des femmes en ce sens que la discrimination envers elles, en ce qui concerne la possession, le contrôle et l'utilisation des terres aura été éliminée.

De même, les actions pertinentes qu'envisage développer le Programme pour améliorer l'accès des femmes aux actifs productifs, aux technologies et compétences résilients, aux changements climatiques suivies de sessions de renforcement de leurs capacités techniques et organisationnelles, tout en prenant en compte les normes et les bonnes pratiques agricoles et sociales requises, permettront d'améliorer substantiellement la productivité des femmes et réduire leur charge de travail; parce qu'un meilleur accès aux avoirs productifs améliore nécessairement la productivité et atténue l'intensité du travail des systèmes d'exploitation agricole durables.

En matière de financement, le Programme compte lever sensiblement les principaux obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux services et produits financiers. Dans cette dynamique, si les femmes ont bénéficié effectivement d'un financement abordable et fiable, des services et produits financiers, des compétences professionnelles et d'une assurance appropriée alors, elles auront une capacité accrue pour investir dans une agriculture résiliente aux changements climatiques car les principaux obstacles financiers pour elles, notamment pour celles vivant en zones rurales, auront été éliminés.

Enfin, si le potentiel d'action et de prise de décision des agricultrices est renforcé, et si elles ont accès aux infrastructures locales et impliquées dans les chaînes d'approvisionnement de l'agriculture verte, alors les femmes auront la possibilité de progresser sur la chaîne de valeur dans les filières à haute valeur ajoutée que le Programme aura aidé à identifier. Elles pourront ainsi désormais, accéder équitablement aux marchés.